



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Service du conseil et du contrôle
des collectivités territoriales
Bureau du conseil et du contrôle de
légalité, urbanisme**

Affaire suivie par : Elisabeth Petit
Tél : 04 70 48 31 14
Courriel : elisabeth.petit@allier.gouv.fr

OBJET : Contrat de professionnalisation – mise à disposition des collectivités territoriales

Moulins, le 21 AVR. 2021

Le préfet

à

Destinataires in fine

CIRCULAIRE N° : 18 /2021

Les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ont été récemment contactées par des groupements d'employeurs envisageant de mettre à disposition des collectivités territoriales des personnels recrutés sous contrat de professionnalisation. Le nombre important de contacts pris par ces groupements sur ce sujet laisse présager une campagne auprès des employeurs territoriaux afin de leur proposer de telles mises à disposition.

Cette mise à disposition constitue un contournement de l'interdiction faite au secteur public non industriel et commercial d'avoir recours à de tels contrats et donc, un détournement de la loi. En effet, si une collectivité territoriale ne peut pas recruter un salarié sous contrat de professionnalisation, elle ne peut pas davantage en bénéficier dans le cadre d'une mise à disposition par un organisme tiers.

Je tenais à porter cette information à votre connaissance et reste à votre disposition pour vous apporter le cas échéant, toute précision complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Montluçon,
secrétaire général par suppléance,



Jean-Marc GIRAUD

Destinataires

Monsieur le président du conseil départemental
Mesdames et messieurs les maires des communes du département
Mesdames et messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
Monsieur le président du conseil d'administration du SDIS
Monsieur le président de l'OPH Montluçon Habitat
Monsieur le président du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale

En communication à :

Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Montluçon et sous préfet par intérim de l'arrondissement de Vichy
Madame la présidente de l'association des maires et des présidents de communautés de l'Allier
Monsieur le président de l'association des maires ruraux de l'Allier